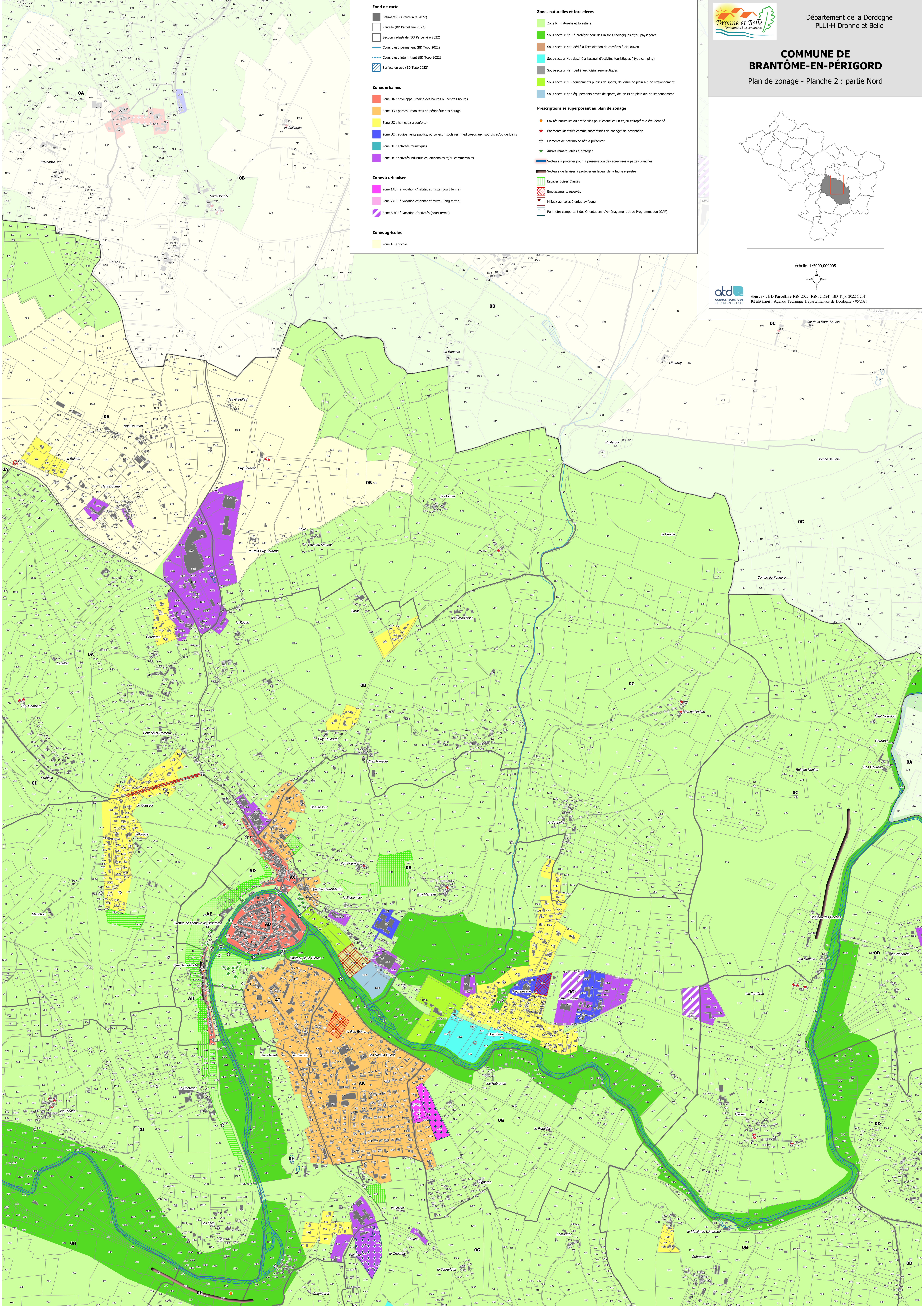








- Fond de carte**
- Bâtiment (BD Parcelaire 2022)
  - Parcelle (BD Parcelaire 2022)
  - Section cadastrale (BD Parcelaire 2022)
  - Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
  - Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
  - Surface en eau (BD Topo 2022)

- Zones urbaines**
- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
  - Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
  - Zone UC : hameaux à confondre
  - Zone UE : équipements publics, ou collectifs, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
  - Zone UF : activités touristiques
  - Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

- Zones à urbaniser**
- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
  - Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte ( long terme)
  - Zone ALY : à vocation d'activités (court terme)

- Zones agricoles**
- Zone A : agricole

- Zones naturelles et forestières**
- Zone N : naturelle et forestière
  - Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
  - Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
  - Sous-secteur Nt : dédié à l'accueil d'activités touristiques ( type camping)
  - Sous-secteur Ns : dédié aux loisirs aéronautiques
  - Sous-secteur Ni : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
  - Sous-secteur Np : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

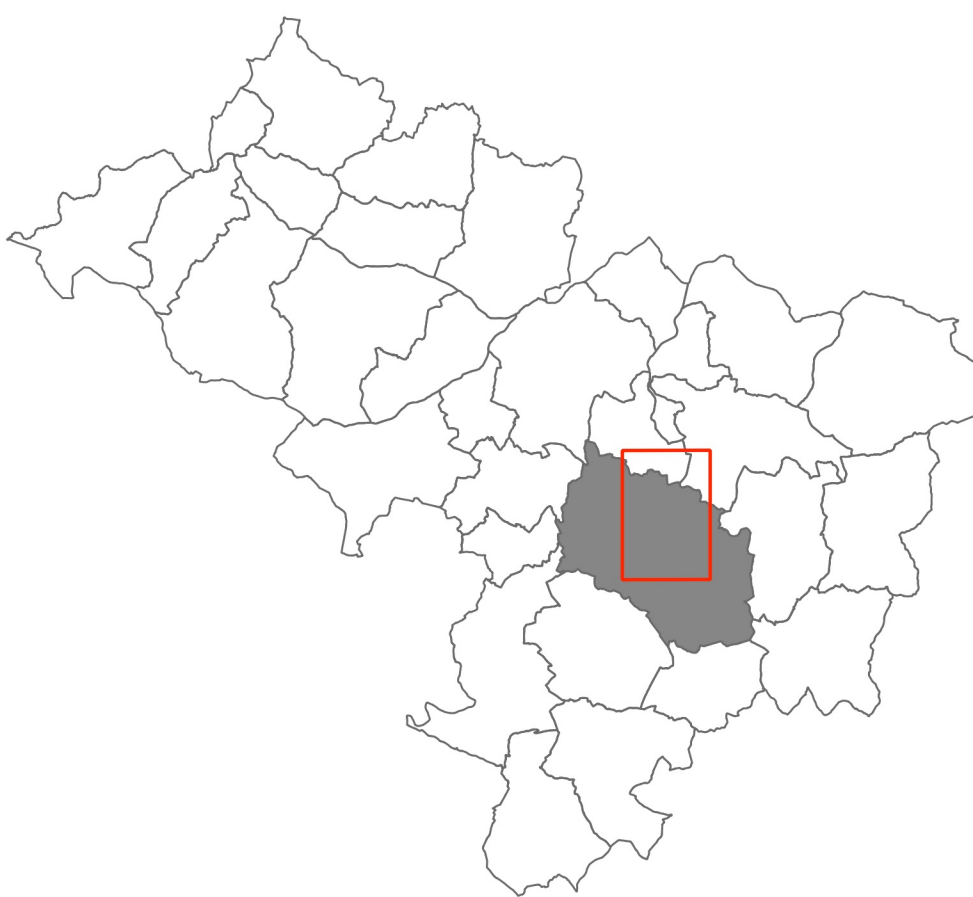
- Prescriptions se superposant au plan de zonage**
- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
  - ★ Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
  - ☆ Éléments de patrimoine bâti à préserver
  - ★ Arbres remarquables à protéger
  - Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
  - Secteurs de faibles à protéger en faveur de la faune rupestre
  - Espaces Boisés Classés
  - Emplacements réservés
  - Milieux agricoles à enjeu avifaune
  - Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



Département de la Dordogne  
PLUI-H Dronne et Belle

## COMMUNE DE BRANTÔME-EN-PÉRIGORD

Plan de zonage - Planche 2 : partie Nord



échelle 1/5000,00005

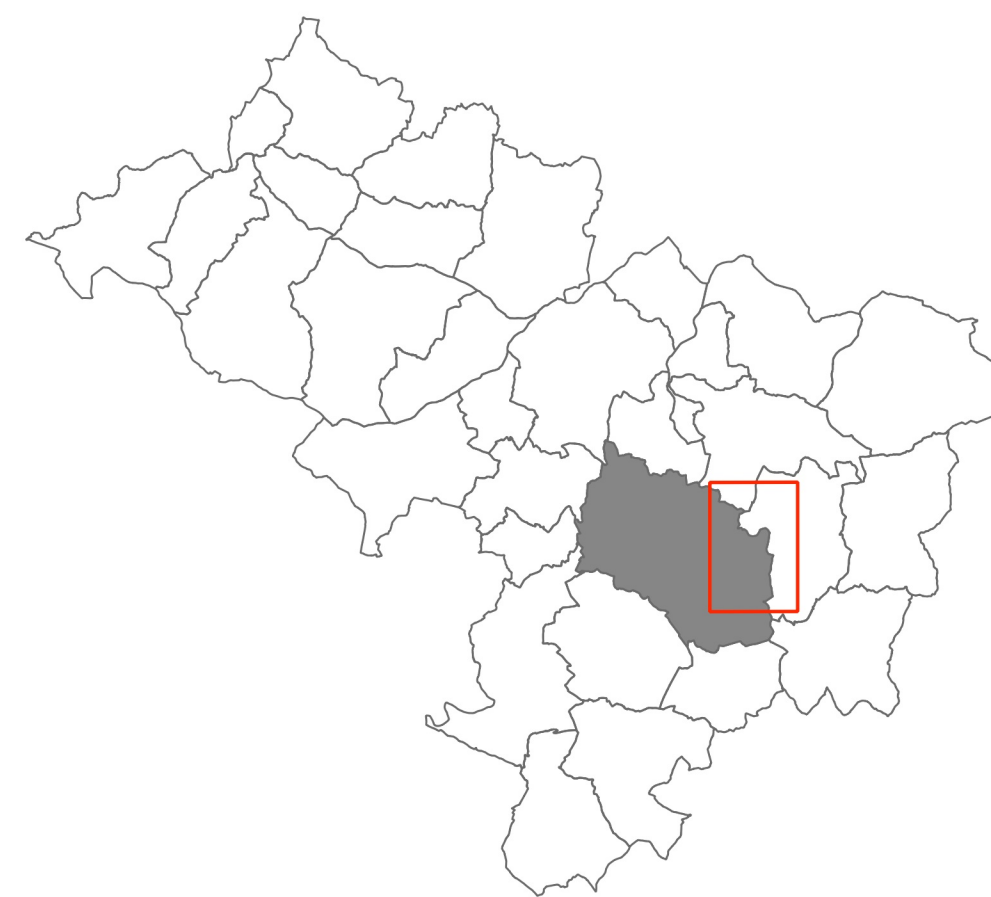


Sources : BD Parcelaire IGN 2022 (IGN, CD34), BD Topo 2022 (IGN)  
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 18/2025

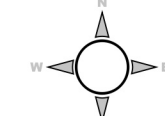


## COMMUNE DE BRANTÔME-EN-PÉRIGORD

Plan de zonage - Planche 3 partie Nord-Est



échelle 1/5000,00005



Sources : BD Parcellaire IGN 2021 (IGN, CD34), BD Topo 2021 (IGN)  
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 10/2025

### Fond de carte

- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
- Parcelle (BD Parcellaire 2022)
- Secteur cadastral (BD Parcellaire 2022)
- Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
- Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
- Surface en eau (BD Topo 2022)

### Zones urbaines

- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
- Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
- Zone UC : hameaux à conforter
- Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
- Zone UT : activités touristiques
- Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

### Zones à urbaniser

- Zone IAU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
- Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
- Zone AUY : à vocation d'activités (court terme)

### Zones agricoles

- Zone A : agricole

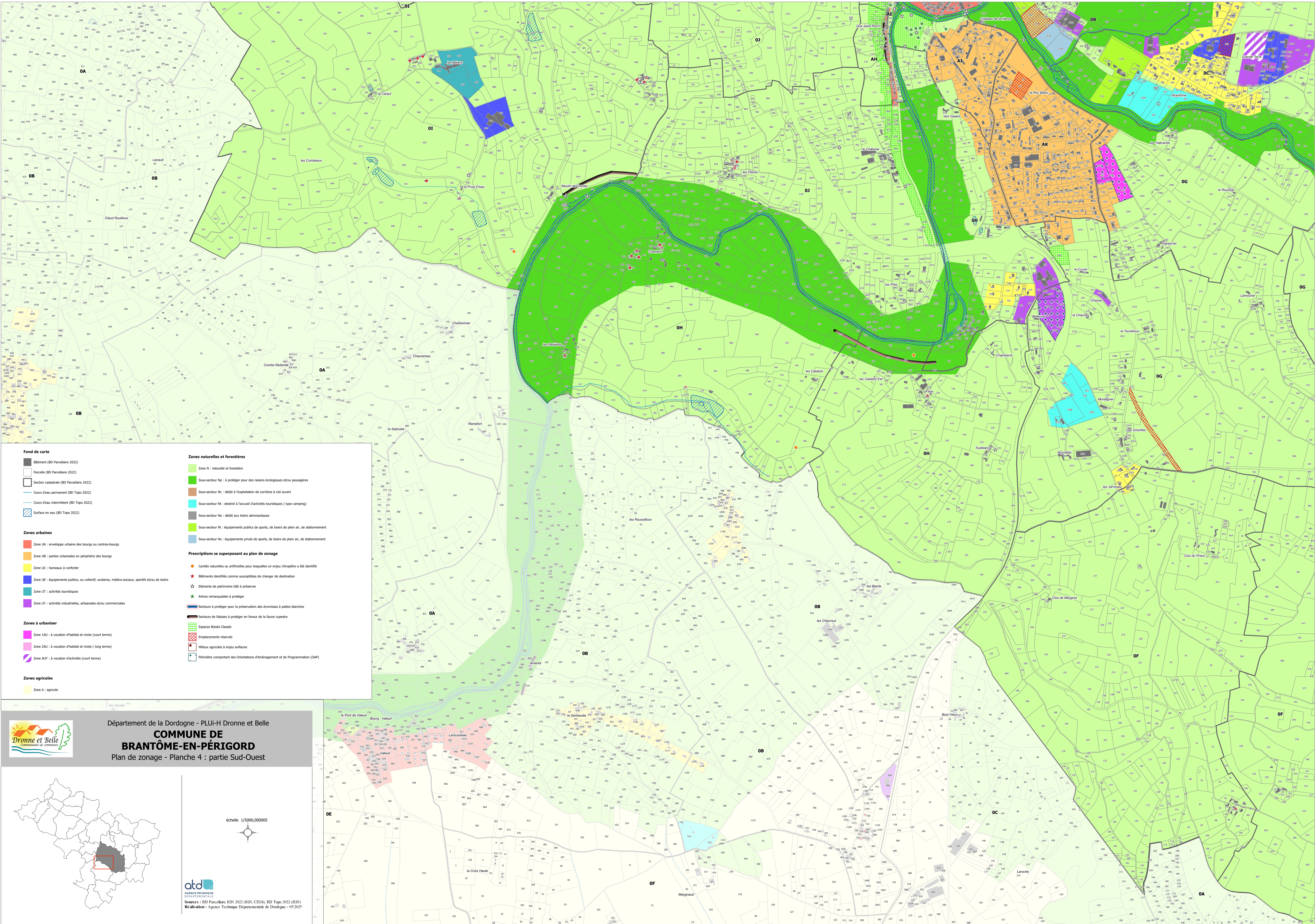
### Zones naturelles et forestières

- Zone N : naturelle et forestière
- Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
- Sous-secteur Nd : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
- Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
- Sous-secteur Ni : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Sous-secteur Ne : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

### Prescriptions se superposant au plan de zonage

- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
- Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
- Éléments de patrimoine bâti à préserver
- Arbres remarquables à protéger
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
- Secteurs de faibles à protéger en faveur de la faune rustique
- Espaces Bâtis Classés
- Emplacements réservés
- Villages agricoles à enjeu envifune
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)





Fond de carte

Bâtiment (BD Parcellaire 2022)

Parcelle (BD Parcellaire 2022)

Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)

Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)

Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)

Surface en eau (BD Topo 2022)

Zones urbaines

Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs

Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs

Zone UC : hameaux à conforter

Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs

Zone UF : activités touristiques

Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

Zones à urbaniser

Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)

Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)

Zone AUY : à vocation d'activités (court terme)

Zones agricoles

Zone A : agricole

Zones naturelles et forestières

Zone N : naturelle et forestière

Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères

Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert

Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)

Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques

Sous-secteur Ns : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

Sous-secteur Ns : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

Prescriptions se superposant au plan de zonage

Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié

Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination

Éléments de patrimoine bâti à préserver

Arbres remarquables à protéger

Secteurs à protéger pour la préservation des écrivains à pattes blanches

Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre

Espaces Boisés Classés

Emplacements réservés

Milieux agricoles à enjeu avifaune

Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Dordogne et Belle

Communauté de communes

Département de la Dordogne - PLUI-H Dronne et Belle

Commune de

BRANTÔME-EN-PÉRIGORD

Plan de zonage - Planche 4 : partie Sud-Ouest

échelle 1/5000,00000

atd

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALES

Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)

Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 05/2025



